

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 31 août 2011 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Patrick Robitaille, attaché politique  
Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
Mme Diane Legault, attachée de presse  
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications  
Mme Francine Blain, trésorière

---

#### **CE-2011-830-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2011-831-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2011-832-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 24 AOÛT 2011**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 24 août 2011, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2011-833-DEC PATROUILLE ENVIRONNEMENT / MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS / REFUS / AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU la lettre du 23 août 2011 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant une aide financière pour la « Patrouille environnement » ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la lettre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du 23 août 2011 indiquant que le ministère ne peut donner suite à la demande d'aide financière pour la « Patrouille environnement » de la Ville de Terrebonne.

---

#### **CE-2011-834-DEC DEMANDE DE TERRAIN / LES CHEVALIERS DE COLOMB DE LA PLAINE**

ATTENDU QUE la salle des Chevaliers de Colomb de La Plaine, Conseil 10634, a été détruite par les flammes le 22 février 2011 ;

ATTENDU la demande de cet organisme relativement à l'acquisition d'un terrain situé à côté de la Cour municipale sur la rue Émile-Roy, propriété de la Ville de

Terrebonne, afin de rebâtir une salle pour les fins d'utilisation par le Conseil des Chevaliers de Colomb de La Plaine ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la demande du Conseil des Chevaliers de Colomb de La Plaine pour l'acquisition d'un terrain appartenant à la Ville de Terrebonne et situé près du bâtiment de la Cour municipale, sur la rue Émile-Roy.

---

**CE-2011-835-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) du 9 août 2011.

---

**CE-2011-836-DEC MINISTÈRE DES TRANSPORTS / FEU DE CIRCULATION / INTERSECTION DE LA ROUTE 335 ET DE LA RUE CAMUS**

ATTENDU le dépôt de la requête au Comité de circulation numéro REQ-2010-587 demandant de protéger la traverse piétonnière au feu de circulation de l'intersection de la route 335 et de la rue Camus;

ATTENDU QUE la résolution du Comité exécutif numéro CE-2010-1062-DEC mandatant la Direction du génie et projets spéciaux afin de transmettre au ministère des Transports du Québec une demande écrite pour modifier la séquence du feu de circulation à l'intersection de la route 335 et de la rue Camus afin de protéger la traverse piétonnière;

ATTENDU la correspondance, datée du 29 octobre 2010, de M. Marc Bouchard adressée à M. Yves Saint-Laurent du ministère des Transports du Québec, Direction de Laval-Mille-Îles ;

ATTENDU la réponse de M. Saint-Laurent du Ministère des Transports, datée du 9 décembre 2010;

ATTENDU QUE l'analyse des débits de circulation et de la géométrie de l'intersection (route 335 et rue Camus) incite le MTQ à conserver la phase pour piétons concurrentielle à la circulation;

ATTENDU QUE le MTQ a indiqué que si la piste cyclable était relocalisée du côté Nord de l'intersection, vers la montée Gagnon, la sécurité des piétons en serait améliorée puisqu'il y aurait moins de conflits avec les véhicules de ce côté;

ATTENDU QUE des travaux de localisation de la piste cyclable et de lignage ont été effectués;

ATTENDU la recommandation numéro CC-2011-08-09/01 de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes, comité de circulation, concernant le feu de circulation de l'intersection de la route 335 et de la rue Camus ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes, comité de circulation, que la Direction du génie et projets spéciaux soit et est mandatée afin de demander au ministère des Transports du Québec d'effectuer une réévaluation des phases du feu de circulation pour le feu de piétons protégés et d'enlever les interdictions des deux (2) virages à droite sur feu rouge.

---

## **CE-2011-837-REC      REQUÊTES DE SIGNALISATION / 9 AOÛT 2011**

Il est unanimement résolu, suite aux recommandations du Comité de circulation en date du 9 août 2011, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

<b>REQUÊTE</b>	<b>DÉTAIL</b>
CC-2011-08-09-/03	Installation de panneaux « interdiction de stationner » sur la rue Dupré, du côté intérieur (sud) de la courbe avant la rue Saint-Michel ;
CC-2011-08-09/08	Installation de panneaux « interdiction de stationner » à cinq (5) mètres des deux (2) côtés de la première (sud) entrée charretière du 1051, rue Nationale ;
CC-2011-08-09/09	Enlèvement de panneaux « interdiction de stationner » devant le 167, boulevard Terrebonne ;
CC-2011-08-09/10	Installation de panneaux « interdiction de stationner » à cinq (5) mètres des deux (2) côtés de l'entrée charretière nord du 100, boulevard J.-S.-Archambault ;
CC-2011-08-09/12	Installation de panneaux « interdiction de stationner » à l'intérieur de la courbe, en face du 591, de Bétusy ;
CC-2011-08-09/13	Enlèvement et installation de panneaux « stationnement interdit » sur la rue Durocher, suite au nouveau débarcadère pour l'école Le Castelet (plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante).

---

## **CE-2011-838-DEC      PDDDCT / APPELLATION / URBANOVA**

ATTENDU QUE le service des communications a été mandaté, avec une firme de communication, pour développer l'appellation ou la signature corporative du Plan directeur de développement durable du secteur de la côte de Terrebonne (PDDDCT) ;

ATTENDU QUE deux (2) propositions de nom ont été présentées à la Direction générale, à la Direction de l'aménagement du territoire ainsi qu'au comité plénier ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Plan directeur de développement durable du secteur de la côte de Terrebonne soit officialisé par l'appellation **Urbanova**.

---

## **CE-2011-839-DEC      MANDAT / PROCUREURS / DOSSIER DE CONTESTATION D'ÉVALUATION FONCIÈRE / 1571, RUE DE POITIERS**

ATTENDU QU'une (1) demande de révision de l'évaluation foncière a été déposée au Tribunal Administratif du Québec suite au dépôt du dernier rôle triennal d'évaluation pour les années 2011, 2012 et 2013 pour un dossier résidentiel, soit le 1571, rue de Poitiers (matricule 9063-27-1872-0-00-0000);

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater nos procureurs afin de représenter la Ville de Terrebonne lors des auditions devant le Tribunal Administratif du Québec, le cas échéant;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, s.e.n.c.r.l., afin de représenter la Ville de Terrebonne dans le dossier de contestation d'évaluation foncière du rôle triennal

2011, 2012 et 2013 devant être soumis au Tribunal Administratif du Québec (dossier SAI-M-187932-1108).

---

**CE-2011-840-REC      TERMINAISON D'EMPLOI / POL-31082011-CL**

ATTENDU le rapport de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, à l'effet de mettre fin à l'emploi d'une employée de la Direction de la police (POL-31082011-CL) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil de mettre fin au lien d'emploi existant entre l'employée de la Direction de la police (POL-31082033-CL) et la Ville de Terrebonne.

---

**CE-2011-841-DEC      NOMINATION / CONTREMAÎTRE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE / SERVICE DE LA VOIRIE**

ATTENDU l'ouverture du poste de contremaître au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Michel Yannakis ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Michel Yannakis à titre de contremaître au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 5 septembre 2011, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de M. Yannakis soit fixé à l'échelon 2 de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

---

**CE-2011-842-DEC      PÉRIODE D'ESSAI / CHARGÉ DE PROJETS / DIRECTION DU GÉNIE ET PROJETS SPECIAUX / CIRCULATION ET UTILITÉS PUBLIQUES**

ATTENDU QUE le 17 novembre 2010, le Comité exécutif autorisait l'embauche de M. Patrick Bourassa au poste de chargé de projets, circulation et utilités publiques, à la Direction du génie et projets spéciaux ;

ATTENDU QUE M. Patrick Bourassa a terminé sa période de probation et doit être confirmé à titre d'« employé régulier permanent de la Ville », le tout selon l'article 4.11 du protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que M. Patrick Bourassa soit et est confirmé à titre d'« employé régulier permanent de la Ville de Terrebonne », et ce, à titre de chargé de projets, circulation et utilités publiques, à la Direction du génie et projets spéciaux.

---

**CE-2011-843-DEC      PROLONGATION / CONTRAT DE TRAVAIL / RÉGISSEURE / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU le rapport présenté par M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, relativement à l'absence pour congé de maladie d'une (1) régisseuse ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de prolonger les services d'un (1) régisseur ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif prolonge du 10 septembre 2011 jusqu'au 22 décembre 2011, les services de Mme Mélissa Meilleur au poste de régisseuse à la Direction du loisir et vie communautaire.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail de Mme Mélissa Meilleur.

Copie dudit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2011-844-DEC      MODIFICATION / RÉOLUTION CE-2011-573-DEC /  
NOTTE IN BIANCO 2011 / CINÉMAS GUZZO**

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CE-2011-573-DEC, le Comité exécutif autorisait la tenue d'une soirée-bénéfice « Notte In Bianco édition 2011 » pour la recherche sur le cancer au 84, croissant de la Matapédia, le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2011, de 17h à 1h ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 2 de la résolution afin de prévoir que la transmission de la musique soit permise jusqu'à la fin de l'activité ;

Il est unanimement résolu que l'article 2 de la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-573-DEC soit et est remplacé par le suivant :

**2) Musique**

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité, et ce, jusqu'à 1h.

---

**CE-2011-845-DEC      OFFRE DE SERVICES / CONTRÔLE QUALITATIF DES  
MATÉRIAUX / SECTEUR RUE NAPOLÉON**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter l'offre de services de la firme Qualitas, datée du 19 août 2011, pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de pavage et bordures sur les rues de la Licorne, du Général, du consul, du Commandant et de l'Empereur, le tout pour un montant n'excédant pas 20 677,39\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement numéro 405. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0234 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2011-846-REC      SOUMISSION / CONSTRUCTION DE BORDURES, DE  
PAVAGE ET D'ÉCLAIRAGE SUR DIVERSES RUES  
POUR LE PROJET « LES COURS DU RUISSEAU  
NOIR (PHASE I) ET SUR LA RUE GAGNÉ**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de construction de bordures, de pavage et d'éclairage sur diverses rues pour le projet « Les cours du Ruisseau Noir » (phase I) comprenant les rues de l'Abricotier, de l'Avocatier, Aline, de l'Aubier, Michaud, Noël et sur la rue Gagné ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Constructo le 27 juillet 2011 ainsi que dans le journal Le Trait d'Union le 6 août 2011 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 août 2011, à savoir :

Asphalte Desjardins inc.	1 639 046,82\$
Louisbourg SBC, s.e.c. Division Simard Beaudry Construction	1 783 310,92\$ <i>révisé</i>
Sintra inc. (Lanaudière – Laurentides) inc.	1 795 607,24\$
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	1 818 331,70\$
Maskimo Construction inc.	1 866 937,11\$
Construction Soter inc.	2 113 450,02\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Asphalte Desjardins inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 19 août 2011 par M. Steve Chaumont, ingénieur de la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc. ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 1 832 323,50\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **ASPHALTE DESJARDINS INC.**, datée du 18 août 2011, pour des travaux de construction de bordures, de pavage et d'éclairage sur diverses rues pour le projet « Les cours du Ruisseau Noir » (phase I) comprenant les rues de l'Abricotier, de l'Avocatier, Aline, de l'Aubier, Michaud, Noël et sur la rue Gagné, pour un montant de 1 639 046,82\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds des règlements numéros 392 et 436. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0228 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

---

**CE-2011-847-REC      SOUMISSION / CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS DOMESTIQUE ET PLUVIAL, DE FONDATION DE RUE, DE TROTTOIRS, DE BORDURES, DE PAVAGE, D'UNE PISTE CYCLABLE, DE FEUX DE CIRCULATION ET D'ÉCLAIRAGE SUR LES RUES D'ANGORA ET « A »**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial, de fondation de rue, de trottoirs, de bordures, de pavage, d'une piste cyclable, de feux de circulation et d'éclairage sur les rues d'Angora et « A » ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Constructo le 28 juillet 2011 ainsi que dans le journal Le Trait d'Union le 6 août 2011 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 août 2011, à savoir :

Les Constructions CJRB inc.	2 563 825,16\$
Transport & Excavation Mascouche inc.	2 616 172,56\$
Duroking Construction inc.	2 689 689,89\$
Excavation Marcel Clark inc.	2 691 634,20\$ <i>révisé</i>
Paysagiste S. Forget inc.	3 226 919,00\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Constructions CJRB inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 22 août 2011

par M. Steve Chaumont, ingénieur de la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc. ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 2 705 712,50\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LES CONSTRUCTIONS CJRB INC.**, datée du 18 août 2011, pour des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial, de fondation de rue, de trottoirs, de bordures, de pavage, d'une piste cyclable, de feux de circulation et d'éclairage sur les rues d'Angora et « A », pour un montant de 2 563 825,16\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement numéro 364-1.

Que l'acceptation de cette soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement 364-1 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

---

**CE-2011-848-REC      SOUMISSION / TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS  
SANITAIRE ET PLUVIAL, DE FONDATION DE  
CHAUSSÉE, DE PISTE CYCLABLE ET DE POSTE DE  
POMPAGE POUR LE PÔLE D'EMPLOI AU SUD DE  
L'AUTOROUTE 640**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de chaussée, de piste cyclable et de poste de pompage pour le pôle d'emploi au sud de l'autoroute 640 ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Constructo le 28 juillet 2011 ainsi que dans le journal Le Trait d'Union le 30 juillet 2011 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 24 août 2011, à savoir :

Transport & Excavation Mascouche inc.	4 774 841,08\$ <i>corrigé</i>
Doncar Construction inc.	4 784 786,76\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 24 août 2011 par M. Guy Saulnier, ingénieur de la firme BPR-Triax ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 5 927 000\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **TRANSPORT & EXCAVATION MASCOUCHE INC.** pour des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de chaussée, de piste cyclable et de poste de pompage pour le pôle d'emploi au sud de l'autoroute 640, pour un montant de 4 774 841,08\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement numéro 483. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0232 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

---

**CE-2011-849-REC      SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE / PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX / PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE ROUTIER / RUES DE MARGAUX, DE BORDEAUX, DE FRONSAC, DE POMEROL ET DE SANNOIS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a procédé à un appel d'offres public pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage routier sur les rues de Margaux, de Bordeaux, de Fronsac, de Pomerol et de Sannois;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Constructo le 20 juillet ainsi que dans le journal Le Trait d'Union le 23 juillet 2011 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues le 17 août 2011 et ouvertes et analysées le 24 août 2011, à savoir:

Dessau inc.  
Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.  
Cima + *non conforme*

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 10,50 à la firme Dessau inc. et un pointage de 10,39 à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE la soumission de la firme Cima + n'était pas conforme considérant qu'elle n'a pas d'établissement dans le territoire de la MRC Les Moulins tel qu'il est mentionné au paragraphe e) du cahier des charges ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Dessau inc. ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 140 000\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'accepter la soumission de la firme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme **DESSAU INC.** pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage routier sur les rues de Margaux, de Bordeaux, de Fronsac, de Pomerol et de Sannois, pour un montant de 136 710\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 508.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 508 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

---

**CE-2011-850-REC      SOUMISSION / TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU OUIMET-GASCON**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'aménagement du ruisseau Ouimet-Gascon ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Constructo le 25 juillet 2011 ainsi que dans le journal Le Trait d'Union le 30 juillet 2011 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 18 août 2011, à savoir :



Les Constructions CJRB inc.

2 645 591,28\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Constructions CJRB inc. s'est avérée conforme d'après le rapport préparé le 19 août 2011 par M. Patrick O'Connor, ingénieur de la firme BPR-Triax ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 2 588 000\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LES CONSTRUCTIONS CJRB INC.** pour des travaux d'aménagement du ruisseau Ouimet-Gascon, pour un montant de 2 645 591,27\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement numéro 354. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0235 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

---

**CE-2011-851-DEC      PLANIFICATION DES PARCS / PLAN DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA CÔTE DE TERREBONNE**

ATTENDU QUE le Plan directeur des parcs et espaces verts, adopté en 2004, permet à court, moyen et long terme d'orchestrer les interventions futures en matière de parcs et espaces verts pour l'ensemble du territoire ;

ATTENDU les objectifs ciblés dans le cadre du plan directeur, à savoir :

- créer un milieu de vie intéressant et attractif répondant aux besoins de sa population ;
- maintenir et accroître la qualité de vie de ses contribuables ;
- prendre en considération les préoccupations associées à la santé et à la famille ;
- permettre, sur la base du plus large consensus possible, de créer un vaste réseau intégré adopté et fonctionnel de parcs et d'équipements de loisirs pour les résidents actuels et futurs ;
- rehausser la composante portant sur la qualité de vie recherchée et souvent prépondérante dans le choix d'un lieu de résidence ;

ATTENDU QUE les cinq (5) grandes orientations découlant de ces objectifs sont de :

- consolider le niveau de service à la population tant par la quantité, la qualité que la diversité des espaces et équipements ;
- planifier une desserte adéquate en parcs et équipements sportifs ;
- développer un système hiérarchisé de parcs selon les particularités des différents secteurs ;
- offrir des parcs et des équipements de qualité, esthétiques, sécuritaires et durables ;
- opérer une gestion optimale des parcs et des équipements sportifs ;

ATTENDU la hiérarchisation des parcs élaborée dans le cadre du plan directeur, à savoir :

- parc de voisinage (dimension de 0,5 hectare, modules de jeux, mobilier urbain, aménagement paysager), le citoyen le plus loin est à 400 mètres ou à 5 minutes de marche ;
- parc de secteur (dimension minimum de 2 hectares, modules de jeux, mobilier urbain, aménagement paysager, jeu d'eau, patinoire et sentier, ballon-panier, tennis et chalet de service, aire de pique-nique), le citoyen le plus loin est à 800 mètres ou à 10 minutes de marche ;

- parc municipal (dimension de 10 hectares, pour des équipements tels que terrains de soccer, terrain de football, terrains de balle, centre communautaire, etc.), le citoyen le plus loin est à 800 mètres et l'équipement est centralisé.

ATTENDU QU'il a y lieu de voir à la planification des parcs, la Direction du loisir et vie communautaire a préparé des rayons de desserte selon les développements prévus dans le Plan directeur de développement durable du secteur de la côte de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du Loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif prenne acte de la planification des parcs proposée dans le cadre du Plan directeur de développement durable du secteur de la côte de Terrebonne et autorise les directions concernées à les planifier dans le cadre des rencontres avec les différents promoteurs immobiliers.

Que cette planification soit intégrée au Plan directeur de développement durable du secteur de la côte de Terrebonne (PDDDCCT).

---

**CE-2011-852-DEC      DEMANDE DE FERMETURE DE RUE / FÊTE DE QUARTIER / RUE DES SITTELLES / 3 SEPTEMBRE 2011**

ATTENDU la demande faite par Mme Sylvie Hunter résident au 119, rue des Sittelles, secteur Lachenaie, demandant la fermeture temporaire de la rue des Sittelles, entre la rue des Becs-Scie et des Orioles, dans le cadre d'une fête de voisinage qui aura lieu le samedi 3 septembre 2011, entre 15h et 23h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur de la Direction du Loisir et vie communautaire, d'autoriser la tenue de la fête de voisinage qui se tiendra sur la rue des Sittelles, le samedi 3 septembre 2011, entre 15h à 23h, et pour ce faire, qu'un tronçon de la rue des Sittelles, entre la rue des Becs-Scie et des Orioles soit fermé le tout conformément aux dispositions réglementaires en vigueur selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

**1) Musique**

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cet événement.

**2) Produits comestibles**

Que le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable.

**3) Affiches publicitaires**

L'installation d'affiches ou de matériel publicitaire est permise pour la durée de l'événement sur le site.

**4) Boisson alcoolisée**

Le service de boisson alcoolisée est permis. À cette fin, l'organisatrice devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, la responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2011-853-REC      ENTENTE / MUNICIPALITÉ DE ST-ROCH-DE-L'ACHIGAN / PARTICIPATION DES JOUEURS DE HOCKEY MINEUR AU SEIN DE L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE LA PLAINE**

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler l'entente avec la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan régissant la participation des résidents de cette municipalité à l'association de hockey mineur de La Plaine ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil la signature de l'entente à intervenir avec la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan régissant la participation des résidents de Saint-Roch-de-l'Achigan au sein de l'Association du hockey mineur de La Plaine.

---

**CE-2011-854-REC      POLITIQUE / SOUTIEN FINANCIER / ORGANISMES DU MILIEU / SOUTIEN AUX OPÉRATIONS**

ATTENDU le programme de soutien financier aux opérations pour les organismes de sport, loisir et culture pour jeunes et pour lequel certains organismes ont déposé une demande pour pouvoir en bénéficier ;

ATTENDU QUE ces organismes répondent aux critères établis à raison de 5\$, 7\$ OU 10\$ par joueur résidant de Terrebonne sur la base des inscriptions de la l'année 2010 ;

ATTENDU QUE ces organismes sont éligibles à recevoir un montant supplémentaire équivalent à 15% pour l'atteinte d'objectifs établis par la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au versement de la subvention incluant la bonification de 15% ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accorder une aide financière aux organismes décrits ci-dessous, le tout dans le cadre du programme de soutien financier aux organismes du milieu:

1. 27 <sup>e</sup> Groupe Scout Lachenaie 16 participants résidants à 7\$ (min. 500\$) X 9% de bonus	545,00\$
2. Corps de Cadet 2729 de Terrebonne 55 participants résidants à 10\$ X 7% de bonus	588,50\$
3. Club de patinage artistique Odyssée de La Plaine 180 participants résidants à 10\$ X 7% de bonus	1 926,00\$
4. Club de patinage de vitesse – région Lanaudière 44 participants résidants à 5\$ (min. 500\$) X 13% de bonus	565,00\$
5. Association du baseball mineur de La Plaine (red circle) 111 participants résidants	2 398,50\$
6. Association de softball mineur féminine Terrebonne-Lachenaie-La Plaine (red circle) 62 participants résidants	1 854,00\$
7. Club de soccer Terrebonne 1902 participants résidants à 10\$ X 11% de bonus	21 112,50\$
8. Groupe Scout Terrebonne 51 participants résidants à 10\$ X 11% de bonus	566,00\$

9. Troupe Création Danse 74 participants résidants à 7\$ X 11% de bonus	575,00\$
10. Club de soccer La Plaine 751 participants résidants à 10\$ X 13% de bonus	8 486,50\$

Que les montants soient pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-790-00-910. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0230 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2011-855-REC      SOUMISSION / TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU  
PARC DES VIGNOBLES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'aménagement du parc des Vignobles (LO-2011-002) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Constructo le 7 août 2011 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 24 août 2011, à savoir :

Transport & Excavation Mascouche inc.	1 180 618,98\$
Paysagiste S. Forget inc.	1 190 414,63\$
Les Entreprises Berthier inc.	1 264 692,32\$
Pavatech	1 349 008,25\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 25 août 2011 par M. André Turcot, architecte paysagiste et chargé de projet de la firme Plania ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 1 594 237,87\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **TRANSPORT & EXCAVATION MASCOUCHE INC.**, datée du 24 août 2011, pour des travaux d'aménagement du parc des Vignobles, pour un montant de 1 180 618,98\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement numéro 497. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0233 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2011-856-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h15.

---

Président

---

Secrétaire